

LA CHAMBRE NOIRE ET LE COLLECTIF LA CAVALE
PRÉSENTENT

QU AND JE VE UX SI JE VE UX

UN FILM SUR L'IVG

DE SUSANA ARBIZU, HENRI BELIN
NICOLAS DROUET ET MICKAËL FOUCAULT

PHOTOS D'ARCHIVES CATHERINE DEUDON, MONTAGE AGATHE DREYFUS
MIXAGE GODEFROY GIORGETTI, ETALONNAGE LIONEL MONIER
MUSIQUE ORIGINALE COMPAGNIE KTA, RECHERCHE DOCUMENTAIRE MAËLLE MAUGENDRE
IMAGE, SON, RÉALISATION SUSANA ARBIZU, HENRI BELIN, NICOLAS DROUET ET MICKAËL FOUCAULT





**« Pour moi, c'était juste une opération. Vous avez l'appendicite, vous vous faites opérer. Vous tombez enceinte et vous n'en voulez pas, vous avortez. Je pense qu'il y a des gens qui seraient affreusement choqués d'entendre ce que je dis. Mais sincèrement, sur le moment, ce n'est pas plus que ça. Bien sûr, je sais qu'il y aurait pu y avoir un enfant. En même temps cet enfant-là, à ce moment-là, sans moi, concrètement, il n'existait pas. Donc non. L'impression qu'un avortement serait forcément une expérience traumatisante existe si on veut que ce soit traumatisant. Si on choisit de dire « c'est votre corps, vous en faites ce que vous voulez », ce n'est pas nécessairement un traumatisme. »
(Sophie)**

LA CHAMBRE NOIRE et LE COLLECTIF LACAVALE
présentent

QUAND JE VEUX, SI JE VEUX !

**Un film de Susana Arbizu, Henri Belin
Nicolas Drouet et Mickaël Foucault**

France - 2018 - 1H13 - Numérique - Couleur - 1,78:1 - 2.0
Visa d'exploitation: 150.199

SORTIE PRÉVUE LE 13 MARS 2019

DOSSIER DE PRESSE ET PHOTOS TÉLÉCHARGEABLES SUR
<http://www.quandjeveuxsijeveux.fr>

BANDE ANNONCE DU FILM VISIBLE SUR
<https://vimeo.com/299452065>

CONTACT

documentaire.mf@gmail.com
casabout@gmail.com
07 58 00 27 26

<http://www.quandjeveuxsijeveux.fr>



SYNOPSIS

En France, une femme sur trois avorte au cours de sa vie. Une dizaine d'entre elles témoignent face caméra dans des jardins publics. Elles n'ont aucun point commun sinon d'avoir vécu l'expérience de l'avortement après le vote de la loi autorisant l'IVG, en France, en 1975, et d'assumer leur choix. Aujourd'hui, chacune à sa façon, elles racontent avec leurs mots et leurs différences cette expérience commune. Ces récits singuliers dessinent les contours d'une réalité intime incarnant ce que disposer de son corps veut dire, ici et maintenant. Dans la lignée de celles qui se sont battues pour l'obtention du droit d'avorter, Lola, Magali, Sigrid... posent des mots pour elles et pour les autres. Une parole indispensable pour continuer à défendre ce droit sans cesse menacé.



ENTRETIEN AVEC L'ÉQUIPE DU FILM

Il y a quarante ans, parler de son corps, de sa sexualité, de son désir ou non d'être mère, évoquer de tels sujets dans l'espace public, était un acte politique fort. Pensez-vous qu'aujourd'hui il y ait une régression du droit à l'avortement ?

Mickaël/ Personnellement, je pensais que ce droit voté en 1975 était un acquis. Et pourtant, au fil de lectures, de rencontres, de discussions, j'ai pris conscience que l'avortement reste un sujet tabou et très complexe à évoquer. Même si on assiste ces dernières années à des avancées diverses, les débats autour de l'IVG ont donné lieu à des réactions politiques qui ne sont pas sans rappeler les interventions les plus réactionnaires des débats parlementaires de 1974. Il suffit de se souvenir des réactions de certains députés pendant le vote de la loi sur le délit d'entrave en 2017, les déclarations du candidat Fillon à la présidentielle et les récents propos tenus en défense de la clause de conscience par Bertrand de Rochambeau, le président du syndicat national des gynécologues-obstétriciens.

Susana/ On aurait pu penser qu'en se normalisant, le droit à l'avortement serait devenu un droit légitime et sa pratique, un acte médical simple. Il n'en est rien. Au lieu du discours positif autour de la liberté de choix s'est substitué un autre, trop souvent négatif à l'égard des conséquences supposées néfastes de l'avortement. A cela s'est ajouté la culpabilité sur le prétendu « échec de contraception », entendu toujours comme l'échec des femmes à maîtriser leur contraception.

Nicolas/ La situation est en effet, jugée alarmante par bien des défenseur-e-s du droit à l'avortement, car il apparaît toujours comme une concession et non comme un droit à part entière ! Ce sont surtout les entraves rencontrées par les femmes qui décident d'avorter qui sont en effet, de plus en plus nombreuses : délais d'attente

trop longs, difficultés à trouver un service acceptant de pratiquer l'IVG entre 10 et 12 semaines, propos parfois culpabilisants ou maladroits de la part du corps médical et sentiment de solitude, voire de culpabilité vis-à-vis de cette expérience.

Henri/ S'ajoute à ce tableau une dégradation plus générale de la pratique de l'IVG : fermeture de 130 établissements de santé pratiquant l'avortement au cours des dix dernières années, disparités régionales très importantes dans la prise en charge, absence de relève militante et départ à la retraite de nombreux médecins qui se sont battus pour l'obtention de ce droit.

Dans votre documentaire, les femmes racontent avec une grande liberté de parole leur parcours d'IVG. Quelle importance revêt pour vous cette parole ? De quelle façon s'inscrit-elle dans la lutte féministe ?

Henri/ Bien souvent, les films réalisés dans les quinze dernières années sur l'IVG, donnent la parole à tout le monde : aux femmes évidemment, mais aussi aux médecins, aux sages-femmes et aux « spécialistes » en tout genre. Nous avons cherché au contraire à déhiérarchiser la parole, à éviter que la voix de nos témoins soit tour à tour étouffée, contredite ou légitimée, en tout cas assujettie à des propos d'experts. Dès lors, le discours des professionnels de santé ou celui des travailleurs sociaux, privilégié dans les médias et qui fait souvent autorité, ne nous semble pas nécessaire. Ici, c'est d'elles-mêmes dont il s'agit, de leur expérience dont il est question et c'est leur propre voix qu'elles affirment.

Susana/ La parole sur l'avortement qui est souvent tue ou refoulée en raison de la stigmatisation sociale dont elle fait l'objet, peine à dépasser la sphère individuelle et intime. La libération de cette parole représente un axe fondamental du film. Plutôt que de montrer les femmes dans l'espace clos et privé de leur domicile, nous avons filmé nos témoins dans des parcs et jardins de nos villes. Il s'agit de faire entendre l'intime et le privé dans cet espace public, de saisir en somme la parole dans son devenir politique. Une parole rarement entendue et qui ici est incarnée par des femmes qui font face à la caméra.

Mickaël/ Au travers des mots qu'elles emploient et des idées qu'elles mobilisent, les témoins brisent l'isolement et le silence dans lesquels le discours dominant relègue trop souvent la question de l'avortement. En revendiquant le droit de se penser par elles-mêmes, ces femmes participent à la bataille pour le droit à la parole et rendent publique une expérience vouée à l'invisibilité. Cet acte de conquête de la parole revêt une dimension éminemment politique.

Nicolas/ Cette entreprise de réappropriation de soi s'inscrit en effet, dans la continuité de la lutte féministe engagée depuis les années 70. C'est aussi l'un des enjeux du film : faire ressurgir les luttes du passé et mettre en perspective la parole des femmes d'aujourd'hui en la replaçant dans un mouvement plus large. Notamment par la mobilisation d'archives peu utilisées qui nous rappellent que rien n'est jamais acquis sur cette question.

Pourquoi et comment est née l'idée d'un film collectif ?

Henri/ Nous avons commencé à organiser les repérages ensemble, à discuter des dispositifs et des axes choisis pour réaliser les entretiens. Nous croyons à un mode de fonctionnement horizontal où, sans avoir une place proprement définie dans l'équipe, nous tentons l'expérience d'alterner aux différents postes de tournage. Cela nous a permis une écriture collective féconde, où chacun participe et s'implique sans défendre un pré-carré attitré.

Susana/ La réalisation collective résonne particulièrement avec l'idée d'un film choral : les entretiens qui font le cœur du film ne constitueront pas une simple succession de récits individuels, mais un chœur qui s'anime autour de la question du droit à l'IVG. De même, la rencontre de nos sensibilités, de nos expériences et de nos points de vue a fait jaillir une cinquième voix, qui dépasse la simple addition, une voix collective.

Nicolas/ Nous avons aussi pris conscience que pour nous-mêmes, l'IVG, sans ce film, serait restée cantonnée à une expérience individuelle, vécue dans la solitude et qui n'aurait jamais pu se résoudre dans l'espace de notre intimité. C'est en écoutant ces femmes, en nous plongeant dans l'histoire de cette lutte, que nos propres expériences d'avortement ont pris du sens et ont forgé, a posteriori, cette expérience intime, en l'inscrivant dans une perspective historique qui rejoint d'autres questions féministes et sociales.

Mickaël/ En dépit du prétendu manque d'idéologie de notre génération, d'une certaine forme de désenchantement qui la caractériserait, nous réinvestissons, avec ce film, l'idée que l'être humain se pense et façonne le monde dans lequel il vit. Ce qu'il reste encore et toujours à créer, c'est l'espace et le temps dans lesquels faire vivre les questions qui nous animent.

Propos recueillis par Eva Léger



« J'ai avorté quand j'avais 16 ans. Ça n'a pas transformé ma vie, ni la personne que j'étais, ça ne m'a détruite en aucun cas, ça fait partie intégrante de moi, de mes rêves, de mon univers intérieur... C'est toujours là. Le mieux à faire, c'est de se dire que c'est toujours là, que c'est arrivé, que si je l'ai vécu comme je l'ai vécu, c'est que ça allait m'être utile au bout d'un moment. Et que j'allais pouvoir peut-être aussi me rendre utile pour d'autres. J'ai envie que quelqu'un puisse entendre la manière dont j'en parle, et qu'il se dise : « ah ben ça, ça se dit comme ça, ça me parle ». Je ne suis pas toute seule parce que je comprends ce que tu dis. » (Lola)

PRESSE

QUAND JE VEUX, SI JE VEUX : UN FILM FÉMINISTE SUR L'AVORTEMENT

Quand je veux, si je veux est un film construit entièrement à partir d'entretiens avec des femmes vivant dans la France d'aujourd'hui. Il est ponctué de sons d'archives qui nous replongent dans les combats des années 1970 pour le droit à l'avortement, mais l'essentiel de sa trame – et de sa force – est constitué par la parole d'une douzaine de femmes de tous âges racontant leur expérience de l'avortement.

Les auteur-e-s ont choisi de se concentrer sur cette parole, sans nous en dire plus sur leurs trajectoires amoureuses et conjugales, sur leurs métiers ou leurs idées, et nous n'en ressentons jamais le manque. Car c'est avant tout pour saisir le sens d'une expérience que ces femmes ont été interviewées, et cette parole resserrée permet de construire l'avortement en sujet à part entière.

Il est en effet important d'y revenir, même s'il se dit souvent que le droit à l'IVG est désormais acquis. D'autres films, d'autres ouvrages, ou encore l'expertise militante et professionnelle, ont souligné tout ce qui, dans la loi, dans l'accueil médical et dans la prise en charge, limite encore ce droit. L'intérêt propre du film de Susana Arbizu, Henri Belin, Nicolas Drouet et Mickaël Foucault est d'aider à comprendre, de manière tangible, concrète, ce qui a été véritablement accordé aux femmes. L'expérience qui est ainsi donnée à voir et à entendre vient éclairer ce qui a longtemps été occulté, fantasmé, considéré comme une abomination, un meurtre, un crime, ou a minima un calvaire, une souffrance, un traumatisme : l'avortement, donc.

Car justement, nous disent ces femmes, l'avortement n'est pas un traumatisme. Il peut être difficile, douloureux, pénible (parce que l'annonce d'une grossesse laisse entrevoir des possibles aux conséquences considérables, elle soulève des questions), mais la réponse des interviewées est souvent très claire : ces femmes tout simplement ne voulaient pas d'enfant, et n'en ont conçu, en réalité, aucune honte. Un des grandes vertus du film est là : il nous montre des femmes qui ont été confrontées, pour certaines, à la culpabilisation (comment peut-on encore tomber enceinte alors que tous les moyens de contraception sont disponibles ? pourquoi ne pas vouloir un enfant quand on est «en âge de», en couple stable ? etc) mais qui ont su y

résister, ou la dépasser, sans qu'elle laisse trop de séquelles.

Certes, le manque d'information est problématique, l'accueil des femmes qui veulent avorter est loin d'être parfait, et dans certains récits la douleur physique et les insatisfactions sont présentes. Mais jamais le regret. Nous voyons des femmes fortes, fortes en tout cas dans leur réflexion. Des femmes qui affirment leurs désirs et leurs envies, et affirment surtout vouloir choisir. L'idée essentielle qui est ainsi transmise à travers le film est à la fois évidente et joyeuse : la maternité n'est pas une nature, elle ne relève pas d'un instinct, et elle ne dessine pas l'horizon obligatoire et obligatoirement désiré des femmes. Elle est une éventualité, que certaines choisissent, d'autres non.

Au-delà d'un propos plus ou moins consensuel sur les différentes manières de vivre l'avortement, Quand je veux, si je veux propose un vrai point de vue féministe. Il le fait aussi en dévoilant un autre aspect, moins positif, de cette expérience. L'avortement est un droit au regard de la loi, mais les femmes sont toujours tenues de rester discrètes, nous disent plusieurs protagonistes du film. Un interdit social continue de planer sur celles qui avortent, en tout cas une injonction au silence ou au quasi-silence : ne pas en parler trop, trop fort, à trop de gens – trop « à la légère ». Comme s'il fallait être reconnaissante et, en ayant recours à la possibilité qui est désormais accordée par la loi d'avorter, admettre tout de même une faute, une erreur, une défaillance.

L'avortement, c'est en somme comme les règles : ça existe mais on n'en parle pas, car c'est un peu sale. En faisant entendre une parole non autorisée, et en le faisant sans pincettes, sans excuses, sans diplomatie, le film de Susana Arbizu, Henri Belin, Nicolas Drouet et Mickaël Foucault contribue à lever le tabou et le stigmate, et à faire reculer cette sempiternelle obligation de discrétion, de réserve ou de tristesse, qui est consubstantielle de la domination masculine. Ce n'est pas le moindre de ses mérites.

par Pierre Tevanian, Sylvie Tissot

13 janvier 2019

<http://lmsi.net/Quand-je-veux-si-je-veux-un-film>



BIO-FILMOGRAPHIE

Susana Arbizu et **Henri Belin** coréalisent ensemble depuis 2008, des films documentaires au sein du collectif de réalisateurs indépendants La Chambre Noire. En 2012, à l'occasion de la diffusion de leur film *Ne pas s'avouer vaincu*, ils rencontrent **Mickaël Foucault**, Maëlle Maugendre et **Nicolas Drouet** (du collectif *I a c a v a l e*) qui viennent de terminer le film *A posteriori*, portant sur une thématique similaire : l'histoire et la mémoire des réfugiés espagnols en France, suite à la guerre d'Espagne et au franquisme.

De cette rencontre naît l'envie de poursuivre ensemble un travail documentaire. Et c'est au cours de l'année 2012, dans le contexte des « Manifs pour tous » et du sursaut des discours rétrogrades et conservateurs, qu'émerge l'idée de faire un film collectif destiné à faire entendre une parole différente sur la question de l'avortement.

SUSANA ARBIZU & HENRI BELIN

2015 *Tesape'arã* (Documentaire/HD/ 71mn)

2013 *Colombarium 198* (Documentaire/ HD/ 44mn)

2013 *Penser et résister* (Documentaire/ HD/ 38mn)

2012 *Ne pas s'avouer vaincu* (Documentaire/ HD / 90mn).

MICKAËL FOUCAULT

2010 *A posteriori* (Doc./HDV/50 mn) réalisé avec M.Maugendre

NICOLAS DROUET

2018 *Le dernier bus* (Théâtre documentaire)

2017 *Les choses en face* (Théâtre documentaire)

2010 *L'âge de nos pères* (Documentaire/HDV/50mn)

REPÈRES CHRONOLOGIQUES

1971 - Le manifeste des 343

Le manifeste des 343, rédigé par Simone de Beauvoir, est une pétition française parue le 5 avril 1971 dans Le Nouvel Observateur. C'est la liste des 343 Françaises qui ont le courage de signer le manifeste « Je me suis fait avorter », s'exposant ainsi à l'époque à des poursuites pénales pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement. C'est un appel pour la dépénalisation et la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse.

1972 - Le procès de Bobigny

Ce procès a un écho important dans les médias et dans la société. Cinq femmes y sont jugées : une jeune fille qui a avorté après un viol, et quatre majeures, dont sa mère, pour complicité ou pratique de l'avortement. Ce procès, dont la défense est assurée par l'avocate Gisèle Halimi, connaît un énorme retentissement et contribue à l'évolution vers la dépénalisation de l'interruption volontaire de grossesse.

1973 - Le manifeste des 331

Le manifeste des 331 est une pétition parue en février 1973 dans Le Nouvel Observateur et signée par 331 médecins revendiquant avoir pratiqué des avortements malgré l'interdiction de la loi française. Dans la mobilisation en faveur de la liberté d'avorter pour les femmes, le manifeste des 331 fait écho au manifeste des 343.

1975 - Loi Veil

Cette loi dépénalise l'avortement et l'autorise dans un délai de 10 semaines. Néanmoins, elle tient à reconnaître une clause de conscience pouvant permettre à tout professionnel du corps médical de refuser de donner suite à une demande d'IVG. La loi s'efforce de limiter les IVG en affirmant tout d'abord le respect dû à la vie et en posant ensuite, à titre de dérogation, la

possibilité pour une femme enceinte que son état placerait dans une situation de détresse de demander une interruption de grossesse. L'objectif est d'empêcher que les IVG ne deviennent un moyen de réguler les naissances. La loi ne prévoit pas le remboursement par la Sécurité sociale, mais une prise en charge sur demande, au titre de l'aide médicale. Enfin, elle n'est adoptée que pour 5 ans. Ces diverses dispositions, visant à singulariser l'avortement et à en limiter l'accès dans un contexte soulevant des passions considérables autour de débats de conscience et d'éthique, montrent que l'IVG n'a pas initialement été posée comme un droit à part entière par le législateur, mais comme une concession.

1979 - Loi Pelletier

Cette loi reconduit définitivement la loi Veil. Elle affirme le principe d'un centre d'IVG par hôpital.

1982 - Loi Roudy

«La loi instaure la prise en charge par l'Etat des dépenses engagées par l'Assurance Maladie au titre des IVG ». Circulaire sur «l'obligation hospitalière» et mise en place des centres d'interruption volontaire de grossesse (CIVG).

1988 - Mise sur le marché du RU-486

(avortement médicamenteux).

1993 - Loi Neiertz

Cette loi crée le délit d'entrave qui sanctionne les actions commando dans les centres d'IVG et supprime la pénalisation de l'auto-avortement. Elle permet aux associations de se porter partie civile en cas d'envahissement des CIVG.

2001 - Allongement du délai légal

Cette loi « allonge le délai légal de 10 à 12 semaines de grossesse, assouplit les conditions d'accès aux contraceptifs et à l'IVG pour les mineures. L'association de l'avortement et de la contraception dans une même loi marque par ailleurs une avancée importante en terme de droit».

2013 - Gratuité de l'IVG pour toutes les femmes,

quelle que soit la méthode. Les tarifs des IVG chirurgicales sont revalorisés afin de renforcer dans les établissements cette activité, qui ne doit pas être délaissée par les professionnels. Les femmes doivent conserver le choix de la méthode.

2014 - Suppression de la notion de détresse

L'Assemblée nationale adopte, en première lecture, une disposition confortant le droit à l'interruption volontaire de grossesse (IVG). L'article « 5 quinquies C » supprime du Code de la santé publique la notion de « détresse » pour une femme voulant demander une IVG, et la remplace par les mots : « qui ne veut pas poursuivre une grossesse ».

2015 - Suppression du délai de réflexion

Les députés confirment, lors de l'examen du projet de loi santé, la suppression du **délai de réflexion obligatoire** de sept jours entre la première et la deuxième visite médicale pour une IVG.

Ce texte autorise désormais les **sages-femmes à pratiquer une IVG médicamenteuse** (article 127 de la loi santé). Mesure phare de la loi santé, la généralisation du tiers payant permettra en outre aux femmes qui avortent de ne pas avoir à avancer de frais.

2017 - Extension de la loi de délit d'entrave

Adoption de la proposition de loi PS visant à pénaliser les sites de désinformation sur l'IVG, âprement combattue par une partie de la droite et le mouvement anti-IVG. Ce texte étend au numérique le délit d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse, créé en 1993 et sanctionné par une peine pouvant aller jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende. Tous les groupes de gauche et une majorité de l'UDI ont voté pour, alors que Les Républicains ont voté contre «une atteinte à la liberté d'expression».

2018 - Débats sur la clause de conscience

Propos tenus en défense de la clause de conscience par Bertrand de Rochambeau, le président du syndicat national des gynécologues-obstétriciens. Interrogé en réaction à ces propos, Madeline Da Silva, adjointe au maire des Lilas, lance une pétition demandant la suppression de la clause de conscience dans le cadre du droit à l'IVG. Adressée à Agnès Buzyn, cette pétition a été signée par près de 83.784 personnes à la date du 8/10/2018.



FICHE TECHNIQUE

Image, son, réalisation

Susana Arbizu, Henri Belin, Nicolas Drouet, Mickaël Foucault

Montage Agathe Dreyfus

Montage son et mixage Godefroy Giorgetti

Musique originale Compagnie KTA

Étalonnage Lionel Monier

Photos d'archives Catherine Deudon

Recherches documentaires Maëlle Maugendre

Graphisme Jasmine Colin-Navai

180 CONTRIBUTEURS ONT PARTICIPÉ AU FINANCEMENT PARTICIPATIF DU FILM

FESTIVAL

Escales documentaires de La Rochelle.

(Festival international du documentaire de création)

Festival Intergalactique de l'Image Alternative (Brest)

Festival International de Cinéma et Droits de l'Homme de Sucre

(Bolivie)

